



Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 1^{er} juillet 2024

Le premier juillet deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre, se sont réunis, au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël PAILLOT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers présents à l'ouverture : 7

Nombre de procurations : 4

Présents : Raphaël Paillot - Maire, Francis Dischert, Daniel Gilles, Adjoint, Régis Viret, Nellie Dauvier, Marc Perrin, Olivier Desbos,

Représentés : Marie Roche (pouvoir à Raphaël Paillot), Céline Stoll (pouvoir à Francis Dischert), Anne Rossi (pouvoir à Nellie Dauvier), Elie Moerman (pouvoir à Régis Viret)

Excusés : Sophie Bacus, Johann Leblanc

Secrétaire de séance : Olivier Desbos

Le quorum étant atteint à 7 conseillers municipaux présents, et le nombre de présents étant de 7, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal, à 20h35.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Monsieur Olivier DESBOS propose d'assurer cette fonction. Le Conseil Municipal le désigne à l'unanimité.

Monsieur le maire invite l'assemblée à faire part de ses remarques s'agissant du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de ce conseil, lesquels sont invités à signer le registre.

1. Délibération portant modification de demande de subvention au Département de la Drôme pour la restauration du rouleau compresseur

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide d'approuver la nouvelle estimation financière prévisionnelle du projet de restauration du rouleau compresseur à hauteur de 7 517,00€ HT se présentant ainsi :

Restauration du rouleau	6 517,00 €
Fabrication et pose d'un pupitre d'information	1 000,00 €
Budget TOTAL - € HT	7 517,00 €

D'autoriser le maire à solliciter une demande de subvention auprès du Département - service Culture et Patrimoine - à hauteur de 50%, soit 3 758,50 € sur la base du plan de financement suivant :

Montant Total HT de l'Opération	Taux	7 517,00 €
Subvention CD 26	50,00%	3 758,50 €
Autofinancement de la Commune de SAOU	50,00%	3 758,50 €
Montant TOTAL des subventions - €		7 517,00 €

Décide de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées estimées à ce jour à 3 758,50 €, d'abroger en tant que de besoin, toute disposition antérieure contraire à la présente délibération, d'autoriser le maire à se charger de toutes les opérations afférentes à cette affaire et dit que les crédits seront inscrits en dépenses et en recettes d'investissement au budget BP 2024.

2. Délibération portant convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique à destination de l'école publique de Saoû du Regroupement Pédagogique Intercommunal -RPI-

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide d'approuver le projet pédagogique « *Notre école, faisons-la ensemble* » 2022-2025 qui a été présenté par l'école de Saoû du Regroupement Pédagogique Intercommunal -RPI- Saoû-Soyans-Francillon, ce projet ayant été approuvé par la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur et ayant donné lieu à convention de financement, d'approuver le plan de financement avec une prise en charge de la Commune à hauteur de 5 730 €, d'approuver la convention de financement, d'autoriser le maire le maire à solliciter, sur la base de ce plan de financement, une demande de subvention auprès de l'Etat, à hauteur de 6 500 € et à se charger de toutes les opérations afférentes à cette affaire.

3. Délibération portant Rapport du Prix et de la Qualité du Service 2023 concernant l'Eau et l'Assainissement

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, prend acte du Rapport dit RPQS 2023 portant sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances et, depuis 2009, l'alimentation d'un observatoire national de l'eau et de l'assainissement grâce à la saisie de ces indicateurs sur le site www.services.eaufrance.fr .

4. Décisions prises sous délégations de compétence

Monsieur le maire informe l'Assemblée d'avoir pris :

- la décision de signer une convention d'occupation du domaine public d'une surface de 30 m² avec raccordement électrique avec Claire Fournier qui pourra ainsi entreposer sa cariole -enseigne « *La Dwitch* »- au bout du terrain de boules, en face du 15 route de la Forêt, du 1er juillet au 15 septembre 2024. Elle vendra ainsi sur cette période, au moment de la pause déjeuner et de la soirée, des sandwiches et salades en proposant quelques tables en terrasse.
- la décision de signer le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel bibliothèque avec la société Microbib pour 160€ HT par an, contrat de douze mois renouvelable par reconduction tacite pour une durée d'un an sans que sa durée globale puisse excéder 3 ans.

5. Questions diverses

Le repas communal qui a suivi la commémoration des 80 ans du bombardement de Saoû a été un moment chaleureux de partage où nous avons été plus de 280 personnes à nous retrouver sous les arbres de la place des Cagnards pour déguster le repas très apprécié de *L'Amuse Papilles*.

Monsieur le maire tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de ce repas communal et sans lesquels cette journée n'aurait pas été une réussite : l'association des anciens combattants, les Pompiers, les services techniques, les enfants et les enseignants de l'école, le comité de la Fête du Picodon, la Sous-Préfète, le Département de la Drôme qui a mis à la disposition du village, l'exposition des 80 ans de l'été de la Libération, Stéphane Brun qui pour l'occasion, a prêté et mis en forme ses archives, et enfin tous les élus et les habitants qui ont été très présents.

Monsieur le maire remercie également tous les membres du conseil et les électeurs qui ont assuré les permanences du bureau de vote permettant que se déroule dans la sérénité le premier tour des élections législatives de dimanche dernier.

Aucune autre question diverse n'étant abordée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Fait à Saoû, le 5 juillet 2024,

Le Maire

Raphaël PAILLOT



Le Secrétaire

Olivier DESBOS